



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le onzième jour de juin deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire
M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7533-06-2012 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en y ajoutant le point 8.1 à *Affaires nouvelles*:

Demande d'aide financière de SIA-QC inc. pour le développement du sentier international des Appalaches

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7534-06-2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012 a été courriellé à chacun des maires le 1^{er} juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7535-06-2012 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 2 910,99 \$

Comptes payés, pour un total général de 3 320,67 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7536-06-2012 TNO

Campagne de financement de la Croix-Rouge du Québec, section Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge du Québec, section Haute-Gaspésie, est en campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE dans les minutes qui suivent un incendie, des bénévoles de la Croix-Rouge formés en intervention d'urgence se déplacent sur les lieux du sinistre pour venir en aide aux personnes touchées ;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'incendie, d'inondation ou de tout autre sinistre, la Croix-Rouge aide les victimes en défrayant les coûts d'hébergement, d'habillement, d'alimentation, de couvertures et de troussees d'hygiène pour une période de 48 heures à 72 heures suivant le sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge du Québec ne perçoit aucune subvention des paliers de gouvernement provincial et fédéral et dépend entièrement de la générosité des individus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE fait un don de 500 \$ à la Croix-Rouge du Québec, lequel montant sera pris dans le surplus accumulé des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7537-06-2012 TNO

Liste de priorités pour le programme RénoVillage

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit établir une liste de priorités pour le programme *RénoVillage* offert par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT les inscriptions à ce programme;

CONSIDÉRANT l'évaluation de ces inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE établisse la liste de priorités du programme *RénoVillage* pour 2012-2013 par rapport au pointage obtenu, soit :

52 points : Résidence du 726, route du Parc, à Cap-Seize;
36 points : Résidence du 773, route du Parc, à Cap-Seize;
26 points : Résidence du 777, route du Parc, à Cap-Seize ;
22 points : Résidence du 784, route du Parc, à Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7538-06-2012 TNO

Appui financier au comité des loisirs de Cap-Seize pour le bâtiment *Salle des loisirs de Cap-Seize*

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Cap-Seize demande une aide financière de 3 876,90 \$ pour entretenir le bâtiment *Salle des loisirs de Cap-Seize*, lequel appartient à la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 3 876,90 \$ au comité des loisirs de Cap-Seize pour l'entretien du bâtiment *Salle des loisirs de Cap-Seize*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7539-06-2012 TNO

Représentante nommée pour enchérir à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QU'un immeuble situé sur les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie sera mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, la MRC peut enchérir et acquérir ces immeubles situés sur son territoire par l'entreprise du maire ou d'une autre personne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate Mme Carole Landry, secrétaire, pour enchérir à la vente de l'immeuble situé sur les TNO de la MRC pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 14 juin 2012 ;
2. nomme Mme Mélanie Lévesque, secrétaire, comme substitue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR RÉPARER UNE PARTIE DE LA ROUTE SAINT-BERNARD-DES-LACS

On informe le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie que le responsable des opérations terrain, M. Christian Pelletier, a obtenu du ministère des Transports du Québec des matériaux granulaires, et ce, sans frais et transport y compris. Ces matériaux seront utilisés pour recharger la route Saint-Bernard-des-Lacs sur une longueur d'environ 300 m.

La MRC louera la machinerie pour effectuer ce travail, laquelle dépense est prévue au budget 2012.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7540-06-2012 TNO

Réparation de la route Saint-Joseph des Monts à la suite des inondations printanières

CONSIDÉRANT QU'à la suite des inondations printanières en avril 2012, la route Saint-Joseph des Monts a subi des dommages ;

CONSIDÉRANT QUE cette route est sous la juridiction de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les dépenses reliées à la réparation de la route Saint-Joseph des Monts, entre autres, l'achat de matériaux et la location de machinerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7541-06-2012 TNO

Projet FADT 2012-2013, volet local

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a l'intention de présenter un projet visant à améliorer le corridor visuel et à entretenir son bâtiment *Salle des loisirs de Cap-Seize* dans le cadre du *Fonds d'aide au développement des territoires (FADT) 2012-2013*, volet local;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. présentera un projet visant à améliorer le corridor visuel et à entretenir son bâtiment *Salle des loisirs de Cap-Seize* dans le cadre du *Fonds d'aide au développement des territoires (FADT) 2012-2013*, volet local;
2. utilisera, au besoin, les services d'un professionnel en aménagement paysagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE SIA-QC INC. POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES

Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie désire obtenir des informations supplémentaires concernant la demande d'aide financière de SIA-QC inc. pour le développement du sentier international des Appalaches afin de prendre une décision éclairée.

Le point 8.1 *Demande d'aide financière de SIA-QC inc. pour le développement du sentier international des Appalaches* est reporté à la prochaine séance du conseil prévue le 9 juillet 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 39.

Allen Cormier, préfet

André Renaud
Directeur général
et secrétaire-trésorier intérimaire

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».